

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

10

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL
Réunion du conseil
municipal
du 06/04/2018

L'an deux mille dix huit, le six avril à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOREAU Vincent,	MOUSSEAU Christiane
ALLAIN Daniel	BOURBON Noëlle Marie	GOURINCHAS David
RAT Michel	MONMOULINET Michel	
BASSOULET Nathalie	DUPOUX Chantal	

Étaient absents et excusés : VILLARS Isabelle, LIGER Isabelle, SANSONNET Sébastien, PRESCHEZ Marie-Claude
1 Procuration : de Marie-Claude PRESCHEZ à Jean-Pierre PORTE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Vincent MOREAU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Compte Administratif 2017 -Budget Principal-
- Compte Administratif 2017 -Budget "Photovoltaïque"-
- Compte de Gestion 2017 -Budget Principal-
- Compte de Gestion 2017 -Budget "Photovoltaïque"-
- Affectation du Résultat exercice 2017 : Budget Principal
- Affectation du Résultat exercice 2017 : Budget "Photovoltaïque"
- Budget Primitif 2018-Budget Principal-
- Budget Primitif 2018 -Budget "Photovoltaïque"
- Demande de Prêt pour acquisition tracteur et débroussailleuse
- Location logement aux écoles = loyer
- Cabinet Médical = loyers -docteur-infirmiers-et autres
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

→ **Fixation du taux des taxes**

→ **Amortissement de frais d'Etude**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 16 mars 2018 : → adoption du PV à l'unanimité.

1. Délibération : Compte de Gestion 2017 - Budget Principal -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2017

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Délibération : Compte de Gestion 2017 - Budget "Photovoltaïque" -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2017 du « Photovoltaïque Javerlhac »

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibération : Compte Administratif 2017 -Budget Principal-

Monsieur Jean-Pierre PORTE, Maire, après vote du conseil municipal, confie la Présidence de la séance à Michel MONMOULINET, conseiller municipal.

Monsieur Daniel ALLAIN, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2017 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 546,27	39 223,12		39 223,12	19 546,27
Opérations de l'exercice	578 700,06	632 963,42	91 775,81	122 454,32	670 475,87	755 417,74
TOTAUX	578 700,06	652 509,69	130 998,93	122 454,32	709 698,99	774 964,01
Résultats de clôture		73 809,63	8 544,61 (001)			65 265,02
Restes à réaliser			482 716,45	450 140,00	482 716,45	450 140,00
TOTAUX CUMULES	578 700,06	652 509,69	613 715,38	572 594,32	1 192 415,44	1 225 104,01
RESULTATS DEFINITIFS		73 809,63	41 121,06 (1068)			32 688,57 (002)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 - APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote).
- VOTES : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

4. Délibération : Compte Administratif 2017 - Budget "Photovoltaïque"

Monsieur Jean-Pierre PORTE, Maire, après vote du conseil municipal, confie la Présidence de la séance à Michel MONMOULINET, conseiller municipal.

Monsieur Daniel ALLAIN, 1° Adjoint, présente le Compte Administratif 2017 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 127.35	3 374.26		3 374.26	2 127.35
Opérations de l'exercice	12 025.34	15 105.18	8 473.81	8 252.26	20 499.15	23 357.44
TOTAUX	12 025.34	17 232.53	11 848.07	8 252.26	23 873.41	25 484.79
Résultats de clôture		5 207.19	3 595.81			1 611.38 (002)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion "Photovoltaïque" relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE le Compte Administratif "Photovoltaïque" de l'exercice 2017 (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote).

VOTES : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Délibération : Affectation du Résultat exercice 2017 : Budget Principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CPTÉ POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 39 223,12 €		30 678,51 €	+450 140,00 € - 482 176,45 €	- 32 576,45 €	- 41 121,06 €
FONCTIONNEMENT	124 974,59 €	105 428,32 €	54 263,36 €			73 809,63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	73 809,63 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	41 121,06 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 688,57 €
Total affecté au c/ 1068 :	41 121,06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Délibération : Affectation du Résultat exercice 2017 : Budget "Photovoltaïque"

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN C/PTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 3 374,26 €		- 221,55 €		0,00	- 3 595,81 €
FONCTIONNEMENT	5 501,61 €	- 3 374,26 €	3 079,84 €			5 207,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	5 207,19 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 595,81 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 611,38 €
Total affecté au c/ 1068 :	3 595,81 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7. Délibération : Fixation du taux des TAXES

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des Taxes directes locales qui sera celui porté au cadre II de l'état n° 1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 » soit :

- Taxe d'Habitation : **9,72%**
- Taxe Foncière (bâti) : **18,62%**
- Taxe Foncière (non bâti) : **77,05%**

sans augmentation en 2018.

Délibéré par 11 voix POUR ; voix CONTRE ; 0 ABSTENTION

8. Délibération : Budget Primitif Principal 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2018 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2018 et expose les motifs de ses propositions. Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	648 540,57	648 540,57
Section d' Investissement	987 435,06	987 435,06
Total Budget	1 635 975,63	1 635 975,63

Le Conseil Municipal ouï cette présentation et après en avoir délibéré arrête aux sommes proposées les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2018 au titre du Budget Primitif 2018. Il ADOPTE par 11 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; le Budget Primitif Principal 2018.

9. Délibération : Budget Primitif 2018 - Budget "Photovoltaïque -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif « Photovoltaïque » 2018 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2018 et expose les motifs de ses propositions. Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	16 230,38	16 230,38
Section d' Investissement	13 323,81	13 323,81
Total Budget	29 554,19	29 554,19

Le conseil Municipal ouï cette présentation et après en avoir délibéré arrête aux sommes proposées les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2018 au titre du Budget Primitif « Photovoltaïque Javerlhac ». Il ADOPTE par 11 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; le Budget Primitif « Photovoltaïque Javerlhac » 2018.

10. Délibération : Demande de prêt pour acquisition tracteur et débroussailleuse

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 81 700,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 81 700,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 8 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements - tracteur et débroussailleuse

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2026

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 81 700,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/05/2018, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,12%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 100,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, le Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

VOTE : 11 POUR ; 0 Contre ; 0 Abstention

11. Délibération : Logement des écoles : loyer et charges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement des Ecoles est loué au **01/04/2018**. Aussi il propose de fixer le montant du loyer mensuel à 350,00 € pour ce logement et de fixer les charges (pour frais de chauffage) à 80,00 € par mois à Madame SANSON Virginie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION d'Accepter le montant du loyer mensuel tel que détaillé ci-dessus soit : 350,00 € pour ce logement ainsi que les charges de 80,00 € (en sus). Il charge Monsieur le Maire de prélever la caution représentant un mois de loyer à la prise du logement par le locataire et de signer le bail correspondant.

12. Délibération : Amortissement de frais d'Etude

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a fait réaliser, début 2015, une étude pour la "Mise en Sécurité des Entrées de Bourg" à - A2i - SARL ICHÉ INGENIERIE sis 37, rue Puits de la Barre à 24470 Saint Pardoux la Rivière. Cette étude a coûté à la commune la somme de 2 250,00 € TTC.

Du fait que cette étude n'a pas été suivie de travaux elle doit être amortie en 2018 et peut l'être sur trois années, il convient donc de fixer la durée de l'amortissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, =
- de fixer à **3 ans** la durée d'amortissement des frais dus à l'Etude de la "Mise en Sécurité des Entrées de Bourg" soit :
 $2\,250,00\text{ €} / 3 = 750,00\text{ € /an.}$

↳ Questions diverses

Tour de table :

→ Monsieur le Maire met en garde au sujet de notre médecin généraliste car la commune de Nontron et la CCPN en cherchent. Cette dernière envisage de les rémunérer pour en faire des médecins fonctionnaires.

- Le 20 mars il s'est retrouvé chez le notaire pour signer l'acte d'achat des terrains - hangard DEPIS en même temps que le nouvel acquéreur de leur maison de famille dans laquelle ce dernier envisage de faire des logements.

- Au sujet de l'Adressage (numérotation des habitations sur la commune) il y aura une formation d'une demie journée les 28 et 29 mai à laquelle la commission sera conviée.

- La boîte aux lettres de "La Chapelle St Robert" va être définitivement supprimée par manque de courrier.

- Vote le 20 mars à la CCPN pour redonner les stades aux communes : Javerlhac a voté contre, 5 se sont abstenus, et les 35 autres ont votés pour. La commune n'a plus de tondeuse pour tondre le terrain de football !

- Le téléphone portable = l'État a chargé 4 opérateurs d'installer les poteaux. Javerlhac est passée de zone grise en gris clair aux dires de la Préfecture sachant que les zones blanches seront prioritaires pour l'installation de ces poteaux ; le Maire répète que c'est une préoccupation au quotidien des élus.

- Certains demandent pourquoi l'arbre devant chez M. et Me BRUNET n'a pas été taillé, tout simplement parce qu'il représente un danger de par sa proximité avec la ligne à haute tension.

→ David GOURINCHAS informe ses collègues que les réunions organisées par le SIDE ne sont plus que des réunions plus ou moins informelles car les décisions et votes ne sont plus du ressort des délégués mais de la CCPN et le regrette.

→ Un problème à résoudre dans le virage du Buisson où s'écoulent des eaux, purins qui stagnent dans le fossé et le rendent plus ou moins marécageux (un risque pour les automobiles d'y glisser et de s'enliser).

→ LOTO de l'association Farandole le 07 avril. Il serait intéressant de savoir la somme que cette association reverse annuellement aux Ecoles dit Michel MONMOULINET.

→ Marie-Noëlle BOURBON a assisté à une réunion organisée par l'association nationale AGRILocal en partenariat avec le conseil départemental. Il s'agit pour nous responsables de restaurant collectif (cantine) de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques. L'objet de cette association est de mettre au service des acteurs du territoire une plateforme de mise en relation internet gratuitement afin de s'approvisionner en produits locaux auprès de fournisseurs situés à proximité, une liaison directe peut ainsi s'établir. Le conseil municipal approuve ce principe mais se demande ce que nos commerçants locaux vont devenir si l'on se "lance" dans un tel projet.

→ Daniel ALLAIN rappelle que la réception des travaux du Cabinet Médical a eu lieu ce matin même.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 00.

Le 11 Avril 2018

Le Maire,


Le Secrétaire,
